

Partie VI

L'AFRIQUE ET LES DÉPARTEMENTS ET RÉGIONS D'OUTRE-MER

CHAPITRE 2

CONVERSATION À BEJAIA (ALGÉRIE) : LES FEMMES ET LE MARIAGE¹

1. Introduction²

Lieu de l'enquête : Bejaia (Algérie), également nommée Bgayet ou Bougie, se situe à environ 250 km à l'est d'Alger, au bord de la Méditerranée. Cette ville d'environ 200 000 habitants est la préfecture de la wilaya (équivalent du département) du même nom, qui constitue, avec la wilaya de Tizi-Ouzou et une partie de celles de Bouira et Bordj Bou Arreridj, l'essentiel de la Kabylie, région montagneuse et côtière du Nord-Est de l'Algérie, de forte identité culturelle et linguistique. La Kabylie est une région essentiellement berbérophone de l'Algérie. La ville de Bejaia elle-même, fort ancienne, est en plein développement ; outre un tissu de petites industries et une importante activité oléicole, l'économie est essentiellement liée à l'activité portuaire et aéroportuaire et, dans une moindre mesure, au tourisme.

Si les Algériens ont généralement pour langue maternelle un arabe dialectal ou une variété de berbère (principalement le kabyle), langues essentiellement orales, ils sont aussi, très vite, au contact de l'arabe classique (dit aussi standard, littéral, etc.) et du français. L'arabe classique, langue officielle, est la langue de l'enseignement ; elle est aussi celle des institutions, d'une partie des médias publics et de la religion. Le français, qui n'a aucun statut officiel sinon celui de langue étrangère, est enseigné dès le primaire ; il est également, pour

1. Ce chapitre a été rédigé par Sarah Leroy.

2. Tous mes remerciements à F. Cheriguen et à A. Tifrit.

certaines disciplines, la langue de l'enseignement supérieur. On le trouve fréquemment dans les médias algériens (oraux ou écrits), dans la communication écrite quotidienne (enseignes, affiches, menus de restaurants, etc.), voire dans des documents officiels. Sa place dans l'enseignement, l'existence d'une importante communauté algérienne en France et l'influence de la « culture » française, notamment à travers la télévision, font du français une langue très présente en Algérie, à l'écrit mais également à l'oral. La situation n'est cependant pas uniforme, et on peut distinguer les « francophones réels », qui parlent quotidiennement français, des « francophones occasionnels », chez qui les alternances codiques sont plus fréquentes, et enfin des « francophones passifs », qui comprennent le français mais ne le parlent que fort peu. D'importantes différences existent donc, d'une région à l'autre, d'une génération à l'autre, d'un milieu (urbain ou rural en particulier) à l'autre, ainsi que, naturellement, d'un contexte communicationnel à l'autre.

Locuteur interviewé : HS est âgé de 26 ans au moment de l'enquête. Né en 1981 à Bejaïa, il y a toujours vécu, mais fait désormais ses études à Alger, où il loge en cité universitaire. Étudiant en droit, il vient de terminer sa licence (bac + 4) et hésite sur la suite à donner à ces études (magistère à l'université ou école d'avocat).

Du point de vue linguistique, le cas de HS, parfaitement quadrilingue, n'est représentatif, comme on l'a vu, que d'une partie de la population algérienne. De langue maternelle kabyle, il est aussi locuteur de l'arabe dialectal, langue maternelle de la majorité de ses compatriotes, et, de par son âge et son niveau d'instruction, de l'arabe classique (les études de droit se font dans cette langue). Il est également francophone et a des notions d'anglais. Il utilise volontiers le français, qui lui a été transmis par l'école mais aussi, dans une certaine mesure, par son milieu familial, en particulier son père, par ses contacts avec ses cousins vivant en France, et par les chaînes de télévision françaises. Le milieu kabyle dans lequel il a grandi joue également un rôle, la Kabylie étant, traditionnellement, particulièrement francophone pour des raisons essentiellement identitaires, liées à un certain rejet de l'arabe. Code PFC : abahs1.

Relation entre les locuteurs : HS et l'enquêtrice ne se sont rencontrés qu'à l'occasion de l'entretien, par l'intermédiaire d'un étudiant de l'enquêtrice, ST (qui participe également à la conversation – il s'agit d'une conversation libre). L'enquêtrice a été présentée à HS comme une universitaire effectuant des recherches sur le français en Algérie ; ils se connaissent donc fort peu et,

même si l'ambiance est cordiale, se vouvoient, de même que ST et l'enquêtrice.

Lieu et année de l'enregistrement : La conversation a lieu au domicile de l'enquêtrice, à Bejaia, durant l'été 2007.

2. Aspects culturels et lexicaux

Comme souvent, c'est sur le plan lexical que les spécificités du français parlé en Algérie sont les plus faciles à relever ; certains mots ou expressions totalement ignorés du français de référence (FR, cf. II.1.), comme « (faire la) chaîne/ chaîner » ou « café presse » (là où le FR dirait « (faire la) queue » ou « expresso »), sont couramment employés, quel que soit le niveau du discours. Ces particularités lexicales peuvent aussi bien relever de la création morphologique (« taxieur ») que d'une spécification ou d'un glissement sémantique (« la boisson » désignant l'ensemble des boissons alcoolisées). Les contacts avec les langues algériennes produisent aussi, bien entendu, des xénismes (« hidjab », mot désignant un voile féminin), des calques (« mon frère », qui reprend le très fréquent terme d'adresse [xuja]) voire des constructions morphologiques mixtes, comme le célèbre « hittiste » (de l'arabe « hit », « mur », base d'un nom construit avec le suffixe français *-iste* et désignant les jeunes gens désœuvrés qui passent leurs journées appuyés à un mur).

La conversation dont est tiré l'extrait étudié, ne relevant pas exclusivement de l'usage algérien du français puisque l'une des participants est française, ne présente aucun de ces « algérianismes » typiques, sauf peut-être l'emploi de *officiel* (*son père il va la rejeter, c'est officiel*. l. 25) au sens d'« obligatoire », « inévitable ». Elle est toutefois imprégnée de la culture algérienne, qui transparait dans certains choix lexicaux. Il y est en effet question, à l'occasion de l'évocation des évolutions des mœurs et en particulier de la religion, du statut des femmes dans la société algérienne, tout particulièrement au moment de ce qui est considéré comme un événement majeur pour elles, le mariage. HS tente, avec l'aide de son ami ST, d'expliquer à son interlocutrice française l'arrière-plan culturel et les pratiques en vigueur. Il évoque à la fois le cadre légal et la norme sociale.

Étant lui-même juriste, il emploie un vocabulaire politico-juridique assez technique ; c'est ainsi qu'on trouve, dans leur acception juridique, les noms *amendement* (l. 8, 20), *constitution* (l. 8, 9), *article* (de loi) (l. 22, 72), *consentement* (l. 28, 52, 54), *état-civil* (l. 30), *droit* (*algérien, français*) (l. 66-67, 69),

législateur (l. 70, 72, 73), ainsi que l'adjectif *légal* (l. 29), dans une tournure inconnue en FR, et qui semble relever de l'idiolecte. Ces différents termes font partie du vocabulaire juridique français général, mais certains autres désignent une réalité algérienne particulière. Ainsi, le *code de la famille* (l. 9), ensemble des lois régissant le mariage, la représentation légale, les successions et les dispositions testamentaires, est très différent de son homonyme français, qui porte essentiellement sur des questions d'aide sociale tandis que les aspects abordés par le code de la famille algérien sont traités dans le code civil français. Ce code décrété en 1984 est critiqué pour le statut qu'il donne aux femmes, statut dont la figure du *tuteur* (l. 18, 23, 25) est particulièrement emblématique. Si en effet ce nom, dans son acception juridique, a en principe le même sens qu'en FR (où il désigne le représentant légal d'un mineur ou d'un incapable majeur, sur lequel il a autorité), son usage est différent puisque la fonction est exclusivement masculine et que le tutorat s'étend aux femmes majeures³. Enfin, le point de départ de ces différents amendements et révisions est, selon HS, *les événements d'octobre quatre-vingt huit* (l. 7-8), formule qui désigne des journées d'émeutes populaires qui ont fait plusieurs centaines de morts et entraîné des réformes démocratiques (instauration du multipartisme, indépendance de la presse, libertés individuelles). Cette date est un élément très important de la vie sociale et politique algérienne.

Sur le plan social, HS met essentiellement en avant l'importance de la famille et la situation des femmes vis-à-vis de celle-ci. Le nom *famille* (l. 27, 56, 83, 85) désigne une réalité sensiblement plus large que celle du FR, puisqu'elle comprend les *parents* (l. 28, 52, 53, 55) mais aussi, comme le résume HS, les *cousins*, les *tantes*, *tout le monde* (l. 57-58). Le (large) cercle familial recoupe celui des relations sociales, il constitue de fait *le côté social* hors duquel une femme est *isolée* (l. 51). Le *père* (l. 25, 40, 41, 91) et le *mari* (l. 24, 38, 39), étant habituellement les tuteurs mentionnés ci-dessus, sont particulièrement importants (le parallèle est fait par HS l. 24-25 : *Son mari la rejette, son père il va la rejeter*). Le statut social de la femme est largement lié à ce milieu familial : si HS et ST parlent de *femme(s)* au sens d'« être humain de sexe féminin » (l. 2, 17, 56), ils emploient plus volontiers le nom *filles* (l. 22, 26, 27, 53, 83, 93), qui confond les sens de « femme non mariée » et de « personne de sexe féminin, considérée relativement à ses parents ». La « condition féminine » traditionnelle apparaît en filigrane, avec l'adjectif *sou-*

3. Contrairement à ce que dit HS, la révision du code de la famille en 2005 a maintenu, avec quelques aménagements, le principe du tutorat pour les femmes.

mises (l. 3) et des mots relevant du même champ lexical : *sévères* (l. 2), *désobéir* (l. 41, 89), *maître* (l. 92, 93). Le mariage, qui est au centre de la discussion (3 occurrences de *mariage*, l. 27, 52, 54, et 7 occurrences de *se marier*, l. 17-18, 23, 27-28, 29, 83, 84), semble constituer un état dont il est dangereux de sortir : *les conséquences* (l. 21, 30, 55) d'un divorce dont la femme serait *victime* (l. 24 avec le nom *divorce* en complément de l'adjectif, formulation inconnue en FR) relèvent du *catastrophique* (l. 22), du *grave* (l. 31), du *difficile* (l. 55), comme le disent aussi les verbes *rejeter* (l. 25, 39, 42, 57) et *refuser* (l. 41, dans une construction avec un objet direct humain atypique en FR).

Enfin, on peut noter qu'une certaine gêne conduit HS à utiliser une périphrase vague (*rentrer dans la débauche et tout ça*, l. 60) ou à éviter de prononcer certains mots (*faire des...*, l. 60, *une fille qui est... une...*, l. 83-84) dès lors qu'il s'agit de sujets plus ou moins tabous dans la société algérienne, comme la prostitution, la sexualité ou le divorce.

3. Aspects syntaxiques et discursifs

Le français parlé en Algérie ne s'écarte guère, sur les plans syntaxique et discursif, des autres variétés orales de français. Le contexte sociolinguistique général (plurilinguisme) fait cependant émerger un phénomène majeur, l'importance de l'alternance, voire du mélange codique : un énoncé commencé en français peut facilement se poursuivre en arabe ou en kabyle et s'achever à nouveau en français. Certains éléments du discours, comme les formules rituelles de salutations ou de remerciements, ou les insultes, occasionnent particulièrement de fréquentes alternances.

L'extrait de conversation étudié présente un certain nombre de marques caractéristiques de l'oral spontané (ou improvisé) (cf. I.4.), comme la présence de ponctuations, qu'il s'agisse de *euh* d'hésitation, qui remplissent une pause permettant de trouver la formulation juste (*Elle sera toujours euh mal vue*, l. 59), ou de balises de l'oral, onomatopées ou particules adverbiales. Celles-ci ont pour fonction de marquer la prise de parole, par *ouais* ou *non*, qui ne marquent pas l'accord ou le refus (**Ouais**, *il faudrait toujours qu'il y ait des victimes, au début.*, l. 68 ou **Non, non**. *Si elle travaille.*, l. 45), par *voilà* (**Voilà**, *ils vont la rejeter, carrément.*, l. 57) ou par *bon* (*Euh bon la, le dernier amendement*, l. 20), qui marque aussi un enchaînement d'énoncés (*elle l'était pas avant bon, après, après les, les événements*, l. 7). Elles peuvent aussi, post-posées à un élément du discours, le renforcer et l'appuyer, comme le font *hein*

(elles étaient vraiment, vraiment soumises, **hein.**, l. 3) et *quoi* (c'est simplement de l'encre sur... sur une feuille **quoi.**, l. 10-11).

Les répétitions, faux départs, phrases inachevées et autres reprises et corrections « au fil du discours » sont aussi caractéristiques de l'oral spontané. Les répétitions peuvent témoigner d'un simple piétinement passager (*Par exemple, main/ maintenant par exemple, une femme*, l. 17), ou accompagner la construction et la progression du discours (*c'est, c'est, c'est comment dire... c'est simplement de l'encre sur... sur une feuille quoi.*, l. 10-11). La répétition intensifiante, typique de l'oral (*elle était très, très, très, très présente*, l. 1 ou *elles étaient vraiment, vraiment soumises*, l. 3) n'est guère envisageable à l'écrit, de même que des ruptures syntaxiques comme, l. 22-23, *Par exemple si cette fille qui, qui va se marier sans tuteur. Elle va se marier sans tuteur.*, où une amorce de construction hypothétique se résout finalement en une phrase simple reprenant la relative complétant le nom *fille*. D'autres interruptions, moins complexes (*le père il se voit toujours, c'est lui le...*, l. 91 ou *le maître, à bord donc euh [...], surtout, venant d'une fille hein.*, l. 93) illustrent cette tendance, de même que les vagues (*et) tout ça* qui achèvent un syntagme sans vraiment le clore (*ses papiers d'état-civil tout ça*, l. 30, *rentrer dans la débauche et tout ça*, l. 60, *il a fait ses articles et tout ça et tout ça*, l. 72).

HS et ST, tout naturellement, omettent régulièrement le *ne* de la négation (sur 15 négations, seules trois, l. 40, 41, 72, le comportent), utilisent *ils* pour un indéfini vague (*le dernier amendement, ils l'ont fait en deux mille cinq.*, l. 20-21) et se servent exclusivement de la structure en *est-ce que* pour les interrogatives (l. 24, 28, 73).

Au niveau micro-syntaxique, on note que certains verbes transitifs sont construits sans complément, que celui-ci soit implicite (*il applique* (la loi), l. 73 ou *Elle assume* (les conséquences, la situation), l. 32, 33) ou plus contextuel (*il a loué*, l. 38, d'ailleurs reformulé par *ils vivent dans une location quoi*), jusqu'à une certaine opacité, comme dans *j'ai pas, j'ai pas, j'en ai pas [...]. Moi je n'ai, j'ai rien.*, l. 39-40, où la nature de l'objet (de l'argent, du travail ?) reste relativement obscure, en tout cas fortement liée au contexte et aux connaissances des interlocuteurs. Le verbe *refuser* (*son père il va la refuser*, l. 40-41), qui fonctionne habituellement avec deux objets, l'un direct inanimé et l'autre indirect animé et est ici construit avec un seul objet, direct et animé, voit aussi sa valence modifiée, comme on l'a signalé plus haut. Enfin, comme on l'a aussi déjà signalé, la construction attributive de *légal* avec un sujet animé (*Elle va être légale*, l. 29) n'est pas non plus courante.

Est également remarquable, et représentative de l'oral spontané, la relative rareté des sujets nominaux (cf. I.2.) : on ne relève que 4 constructions de ce type (**Son mari** la rejette, l. 24, ou **les parents** peuvent toujours recevoir leur fille, l. 53). Les autres sujets sont pronominaux (**elle** va désobéir, l. 89), ou s'inscrivent dans une dislocation : un sujet nominal est repris par un pronom (**Mais la famille de la fille elle** s'oppose à ce mariage., l. 26-27 avec dislocation à gauche, ou **elle** était très présente **la religion**, l. 1-2, avec dislocation à droite). On voit aussi des tournures impersonnelles en *il y a*, qui permettent d'éviter de faire du syntagme nominal un sujet (**il y a** eu un amendement de la constitution, l. 8, **s'il y a** un divorce, l. 30-31, **Mais s'il y a** mariage sans consentement des parents, l. 54-55). Dans deux cas, une tournure impersonnelle en *c'est* accompagne une dislocation (**le droit algérien**, en quelque sorte, **c'est** le droit français, l. 66-67, et **Mais les conséquences** qui peuvent él... que peut engendrer ce, ce, ce, ce, ce, cet article, **c'est** vraiment catastrophique, l. 21-22, avec passage d'une structure passive à une dislocation). D'autres dislocations encore se présentent, comme celles portant sur l'objet (**bon le code de la famille** on l'a jamais revu hein, l. 9, et **La fille**, la loi **lui** donne, le droit de se marier, l. 27-28) ou comme les structures clivées (**c'est le droit français** qu'on applique ici en Algérie, l. 69, avec un clivage sur l'objet, **Personnellement j'ai quelqu'un de la famille** qui s'est marié avec une fille qui est..., l. 83, avec un clivage atypique sur le sujet, ou **Et c'est ce qui** les amène, à..., l. 60, avec un clivage sur le sujet).

Signalons enfin la fréquence des adverbes en *-ment* (13 sur l'ensemble de l'extrait) et l'emploi particulier, en tant qu'adverbes de phrase, d'adverbes qui, en FR, portent plutôt sur le syntagme (**aussi** quelles que soient les conséquences, l. 55, ou **elle** est accueillie dans ma famille **bien, bien.**, l. 85).

Au niveau macro-syntaxique, ou discursif, l'organisation relève globalement de la parataxe (juxtaposition, coordination) plutôt que de la subordination : on ne relève que deux complétives « pures » (*il* est très **difficile** que la femme puisse rejoindre... sa famille..., l. 55-56, complément d'un adjectif, et *il* faudrait toujours **qu'il y ait des victimes**, au début, l. 68, COD) ; il n'y a qu'une demi-douzaine de relatives, adjectives (**Mais les conséquences** qui peuvent él... que peut engendrer ce, ce, ce, ce, ce, cet article, **c'est** vraiment catastrophique, l. 21-22, ou cette fille **qui, qui** va se marier sans tuteur, l. 22-23) ou substantives indéfinies (**quelles que soient les conséquences**, *il* est très difficile que la femme puisse rejoindre... sa famille..., l. 55-56) ; quant aux circonstancielles, on relève quelques conditionnelles en *si* (*Par exemple* **si, si** son mal,

si son mari, il a loué, ils, ils vi, ils vivent dans une location quoi, et son mari il travaille pas, il va la rejeter., l. 38-39), temporelles en *quand* (*Quand on essaye d'appliquer, on trouve des failles*, l. 73-74) ou causales en *parce que* (*Bon son père il va la refuser parce qu'elle a, elle n'a pas... elle a désobéi à son père.*, l. 40-41). On relève également la fréquence de *mais, donc* et *et*, qui ont ici plutôt une fonction de connecteurs discursifs et non de coordonnants (*Non, non, mais, mais on regarde surtout le, le côté...*, l. 47, *Et c'est ce qui les amène, à...*, l. 60, ou *Voilà le maître, à bord donc euh*, l. 93).

La juxtaposition est donc la principale organisation macro-syntaxique de l'extrait ; elle se réalise selon deux modes : on voit tout d'abord nettement apparaître des accumulations de constructions identiques, entraînant une certaine monotonie syntaxique, caractéristique de l'oral. C'est le cas dans une tirade de HS (l. 22-31), où l'on trouve une succession de brèves séquences juxtaposées, faisant se succéder des constructions identiques (futur périphrastique en *aller* + infinitif, dislocations du syntagme nominal sujet) et reprenant des éléments lexicaux (*filles, se marier, tuteur, rejeter...*). Parfois, cette juxtaposition prend la forme d'un dialogue, un échange de type question/réponse qui non seulement participe de la vivacité de l'oral, mais aussi a une fonction argumentative. C'est le cas avec *Mais le législateur algérien, qu'est-ce qu'il a fait ? Copié, collé, et il applique.*, l. 72-73, où la « réponse » est elliptique, ce qui la rapproche d'un dialogue réel (contrairement à *Donc qu'est-ce qu'elle fait, elle va se marier, il y a pas de problème.*, l. 28-29), et où on relève aussi la formule *copié-collé* directement empruntée à l'usage oral. Pour autant, l'« oralité » de l'extrait ne va pas jusqu'à l'empilement de syntagmes (du type « mon frère, sa voiture, tu la verrais ! ») ; on peut cependant relever quelques énoncés de ce type (*le mariage avec le consentement des parents, quelles que soient les raisons après, le, les parents peuvent toujours recevoir leur fille*, l. 52-53, ou *mais même, même, le côté social elle va être isolée*, l. 51, où le segment *le côté social* semble « flotter ») et signaler qu'une accumulation de dislocations peut accompagner ce genre de phénomène (*mais le droit français, le législateur français quand il l'a fait, il l'a fait selon la réalité française*, l. 69-70). Enfin, les parenthèses et les incises, autres caractéristiques de l'oral spontané, ne sont que peu représentées (*j'ai quelqu'un de la famille qui s'est marié avec une fille qui est... une... elle a divorcé de son premier, ben il s'est marié avec elle.*, l. 83-84).

4. Aspects phonétiques et phonologiques

La prononciation du français en Algérie est assez variable, en fonction de paramètres corrélés les uns aux autres, le premier étant la compétence en français, qui est liée au niveau et au type d'instruction (francophone ou arabophone), lequel est souvent lié à l'âge et/ou au milieu social ou régional du locuteur. On constate que les locuteurs des jeunes générations, essentiellement scolarisés en arabe, ont une prononciation plus marquée vis-à-vis du FR que leurs aînés. Par ailleurs les femmes, d'une manière générale, adoptent une prononciation plus proche du FR que les hommes.

L'extrait étudié, ainsi que les autres enregistrements de HS, permet d'établir un inventaire vocalique de 9/10 phonèmes. Les voyelles nasales sont au nombre de trois : l'opposition / \tilde{e} - $\tilde{œ}$ / est absente. Les voyelles orales sont au nombre de 6/7 : l'opposition /a-ɑ/ est absente ; la paire de voyelles moyennes / $\emptyset \sim \text{œ}$ / tend à la distribution complémentaire plutôt qu'à l'opposition (suivant la loi de position, on trouve plutôt la voyelle mi-basse en syllabe fermée, comme dans *tuteur*) ; pour les paires de voyelles moyennes / $\text{ɔ} \sim \text{o}$ / et / $\text{ɛ} \sim \text{e}$ /, la loi de position s'impose nettement : on trouve la voyelle mi-basse en syllabe fermée (comme dans *divorce* l. 24, 31, dans *débauche* l. 60 pour /O/, et dans *terme* l. 3, dans *rejette* l. 24 pour /E/) et la voyelle mi-haute en syllabe ouverte (comme dans *copié*, *collé* l. 73 pour /O/, et dans *très* l. 1 pour /E/). Ces observations sont surtout valables pour les syllabes finales.

Parmi les réalisations vocaliques de l'extrait, certaines sont représentatives du français parlé en Algérie ; elles concernent surtout des voyelles n'existant pas dans les langues algériennes, comme les voyelles moyennes ou nasales. On note ainsi l'élévation des voyelles /E/ : la distribution de [ɛ] et [e] suit généralement la loi de position, et ceci peut s'étendre, pour la plus basse, [ɛ], à la position intérieure (comme dans *vraiment* l. 3, prononcé [vʁɛmã]). L'allongement peut aussi produire une élévation, même en syllabe finale (comme dans *ils s'aiment* l. 26, prononcé [sɛ̃m]). La plus haute de la paire, [e], monte encore pour atteindre une réalisation parfois proche du [i], comme dans *sévères* l. 2, prononcé [sɛvɛʁ], *ses, ses tantes* l. 57, prononcé [sɛ], ou encore *des énigmes* l. 75, prononcé [ɛnig^m]. Inversement, le /i/ peut parfois se réaliser assez bas et se rapprocher ainsi d'un [ɛ] ou [e], comme on l'entend dans *il est très difficile que la femme puisse rejoindre... sa famille...* l. 55-56, prononcé [ɛl] et [famɛj], et dans *elle a divorcé de son premier* l. 84, prononcé [dɛvɔʁsɛ]. En ce qui concerne les nasales, si [ɛ̃] est généralement bien identifiable (comme *bien, bien* l. 85), il y a une certaine indistinction

entre [ã] et [ɔ̃], qu'on remarque, dans l'extrait étudié, avec le mot *conséquences* l. 21, 55, réalisé avec deux nasales plutôt moyennes et peu arrondies, avec *vraiment* l. 22, *consentement* l. 28, *tantes* l. 57 ou *venant* l. 93.

Enfin, on note aussi une prononciation relâchée du pronom *elle*, réalisé en [a] qui n'est pas spécifique au français d'Algérie (cf. VII.1. : 2.2.), comme dans *Elle va se marier sans tuteur. Après elle va... elle va être victime d'un divorce* l. 23-24 ([ava]).

L'inventaire consonantique du français de HS diverge peu du système du FR. HS a adopté le [ɣ] uvulaire, ce qui ne signifie pas qu'il ne produit jamais de [r] apico-dental. Certains locuteurs masculins, en effet, passent d'un [ɣ] uvulaire, dans une conversation avec un locuteur du français hexagonal (ce qui est le cas pour cet extrait), à un [r] apico-dental dans une conversation avec un Algérien ou un locuteur d'une variété proche. Cette variante est donc dépendante de facteurs tels que le sexe, l'âge et le type de scolarisation, mais aussi, voire surtout, de la situation de communication. Chez HS, on remarque, comme en FR, l'affaiblissement de certains groupes consonantiques finaux (*article* l. 22, prononcé [aɾtik], *énigmes* l. 75, prononcé [ɛnig^m]), mais d'autres, inversement, sont entièrement prononcés (*rejoindre* l. 56, prononcé [ɾɔʒwɛ̃dɾ], *maître* l. 92, 93, prononcé [mɛtɾ]). Tout comme en FR, le [t] de *maintenant* chute (prononciation [mɛnã] l. 17, 26).

L'emploi des glissantes est également proche du FR, tout au plus peut-on souligner les diérèses effectuées dans *louer* (l. 38), prononcé [luwe], et *désobéir* (l. 89), prononcé [dezobɛjɾ].

Le schwa est réalisé, fort classiquement, avec un timbre [œ]. Les schwas internes sont prononcés lorsqu'ils sont précédés de deux consonnes (comme *quatre-vingt huit* l. 7-8, *simplement* l. 10 ou *justement* l. 79, 89) et parfois aussi précédés d'une seule consonne (comme dans *recevoir* l. 53, prononcé [ɾœsœvwaɾ]) ; mais dans cette configuration, la plupart des schwas restent absents (comme dans *amend(e)ment* l. 8, 20, prononcé [amãdmã] ou *personnell(e)ment* l. 83, 85, prononcé [pɛksɔ̃nɛlmã]). À l'initiale de mot, les schwas sont généralement présents (sauf par exemple dans *elle s(e)ra* l. 59, prononcé [ɛlsɾa]), comme dans *religion*, *refuser* ou *rejoindre* l. 2, 41, 56, prononcés [ɾœliʒjɔ̃], [ɾœfyze] et [ɾœʒwɛ̃dɾ], et lorsque deux syllabes ouvertes comportant un schwa se suivent, c'est le second qui disparaît (*rej(e)ter* l. 25, 39, 42, 57, prononcé [ɾœʒte]). En position finale, le schwa a tendance à être absent (comme dans *Et c'est c(e) qui les amèn(e), à... à fair(e) des... à rentrer*

dans la *débauch(e) et tout ça*, à... l. 60-61), mais on le trouve cependant dans certains cas (après deux consonnes prononcées), comme dans *être victime* l. 23-24, prononcé [ɛtʁɛviktɪm] ou dans *en quelque sorte* l. 66, prononcé [ɑ̃kɛlkœsɔʁt], ou de façon plus libre, comme dans *Par exemple si* l. 38, prononcé [paʁɛgzɑ̃plɛsi]. Pour les monosyllabes, la situation est encore plus variée : si dans la majorité des monosyllabes (*le, de, ce*) le schwa est absent, on en trouve parfois des réalisations (*le droit algérien [...] le droit français* l. 66-67, avec présence du schwa *vs. l(e) droit français* l. 69, avec absence du schwa) ; pour *que*, le schwa est présent dans l'ensemble de l'extrait.

Pour ce qui est de la liaison, HS comme ST réalisent les liaisons catégoriques : le déterminant liaisonne avec le nom qui le suit (par exemple dans *les [z]événements* l. 7-8) et le pronom proclitique avec le verbe qui le suit (par exemple dans *elles [z]étaient vraiment, vraiment soumises* l. 3, *c'est ce qui les [z]amène* l. 60, *on [n]applique* l. 69).

Parmi les liaisons considérées comme variables, la liaison après *dans, sans, en* et *quand* est systématique dans l'extrait étudié (*dans [z]une location* l. 39, *sans [z]aucun problème* l. 53, *en [n]Algérie* l. 69, *quand [t]il l'a fait* l. 70, *Quand [t]on essaye* l. 73-74). Après un verbe, qu'il s'agisse de *c'est* ou d'un autre, *c'est* est plus variable : la liaison n'est pas réalisée (*ils l'ont fait// en deux mille cinq* l. 20-21, *c'est// officiel* l. 25, *je suis// avec vous* l. 48-49, *ils s'entendent// à merveille* l. 84-85), sauf dans deux cas, l'un dans une phrase passive (*elle est [t]accueillie* l. 85), l'autre qui donne immédiatement lieu à une reprise sans la liaison (*qui peuvent [t]ê/... que peut// engendrer* l. 21). Enfin, certaines liaisons facultatives ne sont jamais réalisées : après une négation en (*ne...*) *pas* (*elle l'était pas// avant* l. 6, *c'est pas// une question de travail* l. 48, *on n'arrive pas// à appliquer* l. 74-75) ou après des noms ou adjectifs pluriels (*sévères// avec* l. 2, *les femmes// elles* l. 2-3). Il en va de même pour les liaisons « soutenues », comme celle en /R/ après *dernier// (amendement)* l. 20.

Enfin, les liaisons réalisées le sont toujours avec enchaînement, et les voyelles nasales (où la liaison est toujours présente) ne sont pas (ou très peu) dénasalisées (*un [n]amendement* l. 8, *on [n]essaye* l. 73-74).

On peut voir dans ces liaisons relativement fréquentes la trace d'un apprentissage scolaire du français, ainsi que le reflet de la situation de communication, relativement formelle.

Conversation à Bejaia (Algérie)

HS : Si, si <**EQ :** Si ?> elle était très, très, très, très présente, elle était très présente la religion, si, si, même, même ils étaient plus, plus sévères avec la, avec les femmes, les femmes elles étaient vraiment, vraiment soumises, hein. C'est le terme hein, soumises. 1

EQ : Pourtant au niveau légal, euh... c'est, c'est depuis... les années... quatre-vingt ou quatre-vingt dix <**HS :** Ouais.> que la, la loi, a fait de la femme une mineure, elle l'était pas <**HS :** Voilà.>, elle l'était pas avant. 5

HS : Ouais, elle l'était pas avant bon, après, après les, les événements de, d'octobre quatre-vingt huit, il y a eu, il y a eu un amendement de la constitution. Donc on a... on a revu la constitution, plus le, bon le code de la famille on l'a jamais revu hein, on vient de le, de, de le revoir mais c'est, c'est, c'est comment dire... c'est simplement de l'encre sur... sur une feuille quoi. 10

EQ : Ça change pas la...

HS : Ça change pas.

EQ : La façon de faire les choses.

HS : Ouais, ça change pas. Bon, si, on est... 15

EQ : Qu'est ce que, qu'est-ce qu'ils ont fait comme modification, au code de la famille ?

HS : Par exemple, main/maintenant par exemple, une femme, chez nous, elle peut se marier sans tuteur. Vous voyez, vous voyez.

EQ : Depuis quand ?

HS : Euh bon la, le dernier amendement, le dernier amendement, ils l'ont fait en deux mille cinq. Mais les conséquences qui peuvent être... que peut engendrer ce, ce, ce, ce, cet article, c'est vraiment catastrophique. Par exemple si cette fille qui, qui va se marier sans tuteur. Elle va se marier sans tuteur. Après elle va... elle va être victime d'un divorce, voilà. Et après, qu'est-ce qu'elle va faire ? Son mari la rejette, son père il va la rejeter, c'est officiel. Parce que, elle veut pas de son tuteur, parce 25

que. Par exemple, maintenant, un couple, ils s'aiment, une fille et un... garçon. Mais la famille de la fille elle s'oppose à ce mariage. La fille, la loi lui donne, le droit de se marier même, sans le consentement de ses, de ses parents. Donc qu'est-ce qu'elle fait, elle va se marier, il y a pas de problème. Elle va être légale, elle va avoir euh, elle aura ses papiers, ses papiers d'état-civil tout ça, mais, les conséquences, s'il y a 30 un divorce, seront graves.

ST : Elle assume.

HS : Elle assume.

EQ : Parce que si j'ai bien compris dans le divorce euh... tous les torts sont pour la femme. Quel que soit le cas. 35

HS : Non <**ST :** Non.>, pas vraiment, pas vraiment.

EQ : Alors pourquoi vous dites : « Elle assume. », c'est pas forcément une catastrophe ?

HS : Non, si, elle assume. Par exemple si, si son ma/, si son mari, il a loué, ils, ils vi, ils vivent dans une location quoi, et son mari il travaille pas, il va la rejeter. « Voilà, j'ai pas, j'ai pas, j'en ai pas, mettez-moi en prison quoi. Moi je n'ai, j'ai rien. » Bon son père il va 40 la refuser parce qu'elle a, elle n'a pas... elle a désobéi à son père. Donc son père qu'est-ce qu'il va faire, il va la rejeter.

EQ : Ben si elle... Pourquoi elle aurait besoin de son père ? Si elle travaille elle peut très bien louer son appartement.

HS : Non, non. Si elle travaille. Et si elle travaille pas ? 45

EQ : Ah là c'est une erreur de sa part.

HS : Non, non, mais, mais on regarde surtout le, le côté... le côté... la réalité, quoi, on voit la réalité, c'est pas une question de travail. Bon théoriquement d'accord, je suis avec vous, mais la f/.

EQ : Mais les, la plupart des femmes... de votre âge... travaillent non ? 50

HS : Bon, elles travaillent mais... mais même, même, le côté social elle va être isolée.

ST : Non, non, le mariage avec le consentement des parents, quelles que soient les raisons après, le, les parents peuvent toujours recevoir leur fille, sans aucun problème. Mais on le fait avec leur consentement. Mais s'il y a mariage sans consentement des parents <**HS :** Voilà.>, aussi quelles que soient les conséquences, il est très difficile 55 que la femme puisse rejoindre... sa famille...

HS : Voilà, ils vont la rejeter, carrément. Ses cousins, ses, ses tantes, tout le monde, tout le monde.

ST : Elle sera toujours euh mal vue.

HS : Et c'est ce qui les amène, à... à faire des... à rentrer dans la débauche et tout ça, 60 à...

EQ : Parce qu'elles n'ont pas de ressources ?

HS : Voilà, pas de ressources.

- EQ :** Bon, mais ça on peut quand même espérer que c'est des mœurs qui vont évoluer. C'est peut-être parce que c'est juste le début. 65
- HS :** Non, je crois pas... Je pense que... le droit algérien, en quelque sorte, c'est le droit français.
- ST :** Ouais, il faudrait toujours qu'il y ait des victimes, au début.
- HS :** Non, c'est le droit français qu'on applique ici en Algérie, mais le droit français, le législateur français quand il l'a fait, il l'a fait selon la réalité française, selon le, le, la 70
réalité sociale française, donc il a vu, les manques, qu'a, qu'a eu la, la société française, il a fait ses articles et tout ça et tout ça, le législateur français, il n'était pas bête. Mais le législateur algérien, qu'est-ce qu'il a fait ? Copié, collé, et il applique. Quand on essaye d'appliquer, on trouve des failles, on trouve des problèmes, on n'arrive pas à appliquer, il y a, il y a toujours des... des énigmes. Voilà c'est ça le problème. 75
- EQ :** Mais en fait c'est pas tellement un problème de juridique, c'est un problème de mentalités, puisque <**HS :** Beaucoup plus, ouais.> si, si vous dites <**HS :** Ouais.> : « Elle sera mal vue, elle va être isolée. », je sais pas, si vous avez une, une amie qui est divorcée <**HS :** Justement.>, vous n'a/ vous n'allez pas lui parler, vous allez la laisser de côté ? C'est <**HS :** Non pas vraiment non.>... c'est quand même bizarre, 80
enfin je veux dire ça peut arriver de divorcer <**HS :** Voilà.>, de plus s'aimer et puis de faire autre chose.
- HS :** Personnellement j'ai quelqu'un de la famille qui s'est marié avec une fille qui est... une... elle a divorcé de son premier, ben il s'est marié avec elle. Ils s'entendent à merveille, ouais, elle est accueillie dans ma famille bien, bien. Personnellement j'ai 85
pas de problème. Mais, les mentalités c'est, (XX).
- EQ :** Ça, ce, le problème sera surtout si elle s'est mariée contre l'avis de sa famille, c'est ça ?
- HS :** Voilà, justement, elle va désobéir.
- EQ :** Voilà. 90
- HS :** Voilà, parce que le père il se voit toujours, c'est lui le...
- ST :** Le maître.
- HS :** Voilà le maître, à bord donc euh <**EQ :** Mais.>, surtout, venant d'une fille hein.